



# CAMCA Assurance

## Rapport narratif (SFCR)

### au 31 décembre 2021

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Jérôme TIXIER  
Fonction : Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne  
E-mail : [jerome.tixier@camca.lu](mailto:jerome.tixier@camca.lu)  
Tel : 00 352 40 20 99 1

CAMCA Assurance est une entité soumise au contrôle du  
Commissariat Aux Assurance

# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS EN 2021</b>	<b>3</b>
1.1 Activité et résultats	3
1.2 Système de gouvernance	3
1.3 Profil de risque	3
1.4 Valorisation du bilan prudentiel	3
1.5 Gestion des fonds propres	3
1.6 Crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses impacts	4
<b>2. ACTIVITÉ ET RESULTAT</b>	<b>5</b>
2.1 Activité et environnement	5
2.2 Résultat de souscription	6
2.3 Résultats des investissements	6
2.4 Résultat des autres activités	6
2.5 Autres informations	6
<b>3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>7</b>
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance	7
3.2 Exigence de compétence et d'honorabilité	10
3.3 Système de gestion des risques y compris l'ORSA	11
3.4 Système de contrôle interne	15
3.5 Fonction Actuarielle	17
3.6 Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation	18
3.7 Evaluation et autres informations	18
<b>4. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>19</b>
4.1 Introduction	19
4.2 Risque de souscription	19
4.3 Risque de Marché	20
4.4 Risque de Défaut des contreparties	20
4.5 Risque opérationnel	20
4.6 Autres risques importants	20
<b>5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ II</b>	<b>21</b>
5.1 Actifs (hors provisions techniques cédées)	21
5.2 Provisions techniques	21
5.3 Passifs (hors provisions techniques brutes)	23
5.4 Méthodes de valorisation alternative	23
5.5 Autres informations	23
<b>6. GESTION DES FONDS PROPRES</b>	<b>24</b>
6.1 Fonds propres	24
6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	24
6.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	25
6.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	25
6.5 Autres informations	26
<b>7. ANNEXES</b>	<b>27</b>

# 1. SYNTHÈSE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS EN 2021

## 1.1 Activité et résultats

CAMCA Assurance fait partie du groupe CAMCA qui est un assureur au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients. Le Groupe CAMCA est un assureur non vie de spécialité, le groupe est actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et affinitaire, et l'ingénierie.

L'activité continue d'être très soutenue. CAMCA Assurance continue depuis 5 ans d'enregistrer des résultats exceptionnels. Au 31 décembre 2021, le résultat avant impôts de CAMCA Assurance s'établit à 26.859 K€.

## 1.2 Système de gouvernance

CAMCA Assurance s'est doté d'un système de gouvernance en adéquation avec ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs de CAMCA Assurance et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

## 1.3 Profil de risque

Le profil de risque n'a pas évolué de manière significative au cours de l'année 2021.

## 1.4 Valorisation du bilan prudentiel

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020 par le Commissariat aux Assurances. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la Compagnie. La gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne partiel.

## 1.5 Gestion des fonds propres

Compte tenu de son profil spécifique, après homologation du modèle interne partiel et à partir de la clôture des comptes au 31/12/2020, la société évalue ses risques à partir d'un modèle interne partiel. Ce modèle partiel a été développé sur le seul risque de souscription primes et réserves de la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les autres risques sont estimés à partir de la formule standard. L'application de ce modèle a permis de ne plus faire appel au nantissement souscrit auprès de CAMCA Assurance

CAMCA Assurance a pris en compte dans son calcul ORSA l'impact des exigences spécifiques à l'activité Caution Habitat. La combinaison des scénarii extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la Caution Habitat aurait un impact sur la couverture de l'exigence globale toutefois respectée.

## 1.6 Crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses impacts

Nous estimons non significatif l'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA Assurance qui demeurent à un niveau très élevé.

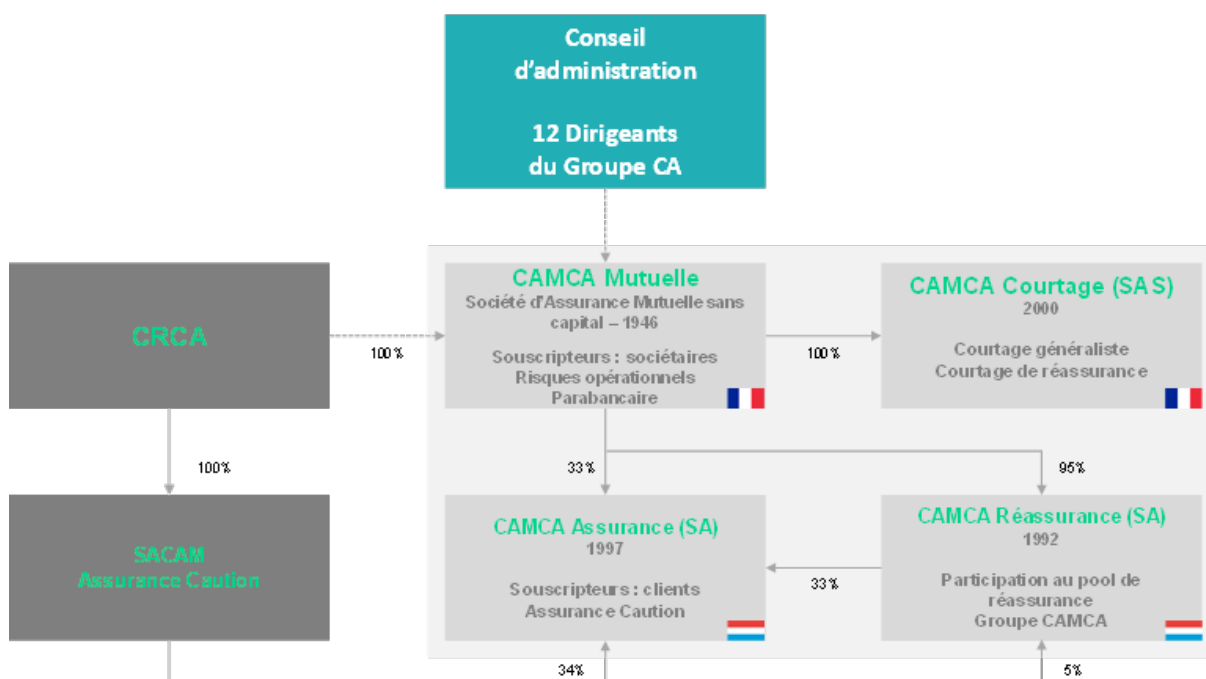
## 2. ACTIVITE ET RESULTAT

### 2.1 Activité et environnement

CAMCA Assurance fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **CAMCA Mutuelle** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **CAMCA Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **CAMCA Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



#### Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Les entités filiales reportent à leur Conseil d'Administration dont la composition est propre à chacune. Ainsi CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage ont chacune un Conseil d'Administration indépendant du Conseil d'Administration de CAMCA Mutuelle.

## 2.2 Résultat de souscription

Au 31 décembre 2021, le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à 26.859 K€ en baisse de 71% par rapport à l'exercice précédent (91.533 K€).

Mis à part en 2018, le résultat (hors exceptionnel) est proche de 20.000 K€. Depuis 2016, les résultats sont très élevés, supérieurs à 15.600 K€. Le résultat élevé de 2020 (91.533 K€) revêt un caractère exceptionnel, expliqué par la résiliation du protocole de réassurance caution entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Le résultat de l'année 2021 (26.859 K€) est le plus important depuis 2016 (hors caractère exceptionnel de 2020).

K€	2021	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>	26.859	91.533	18.794	15.632	20.916	19.487

## 2.3 Résultats des investissements

Depuis 2015, la politique financière est commune à toutes les structures du Groupe. Elle se décline individuellement dans chacune des sociétés après validation des Conseils d'administration.

La gestion des placements de la compagnie est confiée à Amundi (CACEIS Bank Luxembourg demeure le banquier dépositaire de CAMCA Assurance), conformément aux décisions arrêtées lors des précédents Conseils d'Administration.

Il incombe aux gestionnaires, en liaison avec le Comité financier, de procéder aux investissements qui correspondent aux dispositions réglementaires et prudentielles de la loi luxembourgeoise sur l'assurance.

## 2.4 Résultat des autres activités

Non concerné.

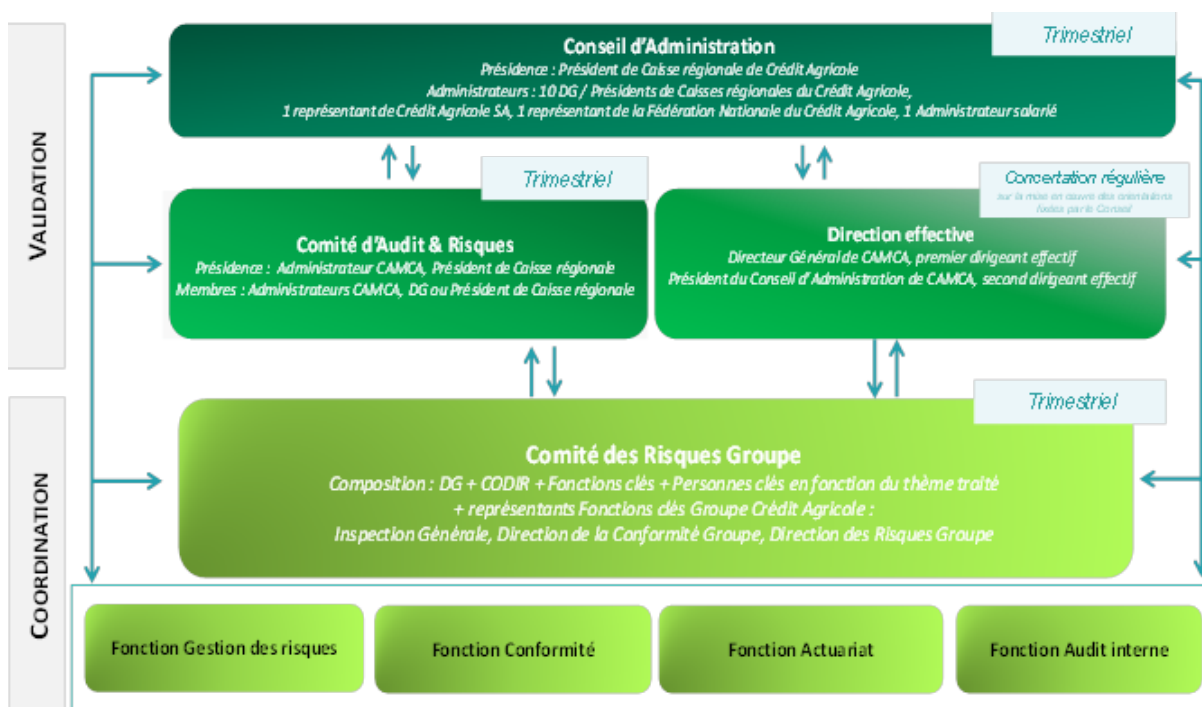
## 2.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## 3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### 3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



#### 3.1.1 Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance implique plusieurs acteurs :

- Les administrateurs : ils représentent les sociétaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

#### Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

- Composition du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de président ou Directeur général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Sont également présents le Directeur général de la maison mère CAMCA

Mutuelle et son Directeur adjoint. Le Dirigeant Agréé de CAMCA Assurance assiste au Conseil et l'anime sous le contrôle du président.

Les fonctions du président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur délégué à la gestion journalière (également Dirigeant agréé), non administrateur qui, notamment, représente la Compagnie dans ses rapports avec les tiers.

- **Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre la société pour l'exercice en cours. Il statue sur les décisions stratégiques de la société et depuis 2019 sur l'évolution du modèle interne partiel. Le modèle interne partiel a été validé au cours du 1er trimestre 2020 par notre Autorité de contrôle le Commissariat aux Assurances, avec une application au 31 décembre 2019. Les administrateurs ont été amenés à participer à une formation préliminaire le 22 novembre 2018 sur les enjeux et impacts de la réglementation solvabilité 2 principalement au niveau de la gouvernance. A chaque Conseil, ils ont été informés du développement de ce modèle. Ils ont participé courant 2020 à une nouvelle formation organisée par la société.

Durant l'exercice 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises.

Le Directeur délégué est également invité une fois par an pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue d'un Conseil d'Administration de la Maison Mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les Administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

## **Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques**

Le Comité d'Audit et des Risques est institué au niveau du Groupe CAMCA. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont indépendants et occupent des fonctions de président ou Directeur général au sein des Caisses régionales. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce Comité d'Audit et des Risques se réunit quatre fois par an. Le Comité d'Audit et des Risques invite qui bon lui semble (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration. En 2021, il a suivi la mise en place du processus ORSA (sur l'arrêté du 31/12/2020). Il a notamment vérifié l'adéquation des hypothèses et des résultats obtenus avec la stratégie du groupe CAMCA.

Pour procéder à ses travaux, le Comité d'Audit et des Risques peut demander communication de tous documents et informations nécessaires aux bonnes fins de sa mission. Le Comité d'Audit et des Risques est autorisé par le Conseil d'Administration à requérir un conseil externe, dans la limite de ses responsabilités, le budget est défini par le Conseil d'Administration. Il peut inviter la direction générale, obtenir des informations appropriées auprès de la direction financière, du contrôle interne et des fonctions clés, et auprès des commissaires aux comptes.



## Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

### **Comité des Risques Groupe CAMCA**

Ce comité est un Comité de niveau Groupe CAMCA. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux au groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de Direction et de l'ensemble des fonctions clés (i.e. fonction Gestion des risques, fonction Conformité, fonction Actuarielle et fonction Audit interne). Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise ou du Groupe CA en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de Direction dont il est complémentaire. L'ordre du jour du comité est fixé par la fonction gestion des risques.

Son objectif est de confronter pour un même sujet les avis techniques, financiers et risques avec ceux de l'ensemble des fonctions clés, de partager les bonnes pratiques et de se coordonner entre entités, de suivre les risques au niveau groupe ainsi que le respect des limites fixées. Le Comité permet aux fonctions clés (Gestion des risques, Conformité et Actuarielle) de formaliser des avis risques.

L'objectif est d'examiner les sujets suivants :

- La sinistralité et la rentabilité des produits / services,
- Les scénarii et résultats de l'ORSA et du Plan Moyen Terme (PMT),
- Le cadre d'appétence aux risques et le suivi des limites,
- La gouvernance des produits : le lancement de nouveaux produits ou l'aménagement significatif des produits existants, avec un suivi de la rentabilité,
- Le plan de réassurance,
- La politique de placement, gestion actif-passif, liquidité,
- Le plan de continuité des activités,
- La sécurité des systèmes d'informations,
- Les conclusions et le rapport de la fonction actuarielle,
- La veille juridique, prudentielle et fiscale,
- Tout point régulier sur tous les risques du groupe, conclusions et préconisations des fonctions gestion des risques et conformité.

Le comité pourra proposer des actions ou des aménagements des politiques de gestion des risques en cas de besoin et lors du déclenchement d'un processus d'alerte.

### **Comité financier**

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Assurance et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

### **Comité modèle interne**

Le comité modèle interne a été mis en place en 2018 suite au développement du modèle interne partiel. Il s'inscrit dans la gouvernance du modèle Interne et plus largement dans la gouvernance de la société. Ce comité se réunit au moins trois fois par an pour suivre et valider les évolutions du modèle interne. Le comité modèle interne est garant de la bonne compréhension du modèle interne partiel par les instances dirigeantes de CAMCA Assurance, de CAMCA Réassurance et du groupe CAMCA. Il est composé de membres permanents (le Directeur Délégué de la société, le Directeur Général Groupe CAMCA, la fonction Actuarielle, la fonction Gestion des Risques et la fonction Conformité) et de membres invités selon les sujets traités (la fonction Risques et Conformité Groupe, le Directeur Financier et tout intervenant interne ou externe invité par les membres permanents). Le comité modèle interne est présidé par le Directeur Délégué de la société.

#### **3.1.2 Informations générales sur les fonctions clés**

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section 3.2.

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés sera notifié au Commissariat aux Assurances.

## **3.2 Exigence de compétence et d'honorabilité**

### **3.2.1 Présentation du dispositif relatif à la compétence et l'honorabilité**

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clé satisfont à tout moment aux exigences de compétences, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2 ».

Cette politique répond à deux objectifs :

- Imposer des conditions de compétence (individuelle et collective), de qualification, d'expérience et d'honorabilité pour tous les collaborateurs du Groupe CAMCA,
- Et s'assurer de la permanence du dispositif afin que l'ensemble des personnes participant aux activités de l'entreprise puisse satisfaire en mode continu aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Aussi, pour répondre à ces deux objectifs, il est nécessaire d'une part, de définir les exigences d'honorabilité et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences, d'autre part, de définir les exigences de compétences et d'expériences et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences. En outre, cette politique fixe les règles et modalités de notification à l'autorité de tutelle.

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées (audit interne).

### 3.2.2 Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

### 3.2.3 Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

#### **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente du Groupe CAMCA.

#### **Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective.

## 3.3 Système de gestion des risques y compris l'ORSA

### 3.3.1 Dispositif de gestion des risques

La fonction Gestion des Risques s'appuie sur le Groupe CAMCA. La responsabilité est exercée par la Fonction Clé Gestion des risques. La gestion des risques de CAMCA Assurance s'inscrit dans le cadre commun et homogène défini par la stratégie risque groupe CAMCA, au travers d'un cadre d'appétence aux risques s'articulant autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques.

### 3.3.2 Définition de l'appétence au risque

L'appétence aux risques est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR.

En terme de tolérance aux risques, le groupe CAMCA s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 120 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est de 105%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations.

Le groupe CAMCA définit une « zone d'appétence » de fluctuation du ratio de solvabilité ainsi que des seuils de vigilance et d'alerte (insuffisance ou excédent de fonds propres). Un suivi trimestriel est effectué par le Comité de coordination des Risques Groupe et par le Comité d'Audit et des Risques avec mise en place d'un plan d'actions en cas de franchissement d'un seuil avec information au Conseil d'Administration.

La définition des différents seuils s'appuiera sur des études de sensibilité du ratio de solvabilité. A chaque niveau de seuil, des types d'actions seront prédéterminés afin de ramener le ratio dans la zone de confort.

### 3.3.3 Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

### 3.3.4 Modèle interne partiel

Le Commissariat aux Assurances a approuvé le modèle interne partiel de CAMCA Assurance le 10 avril 2020, avec application au 31 décembre 2019.

L'utilisation du modèle interne a pour objectif :

- de mieux appréhender la mesure de sensibilités face aux risques : le modèle interne permettra de mieux maîtriser la variabilité du ratio de couverture et sa sensibilité à la variation de différents paramètres.
- de déterminer l'appétence aux risques : le ratio de solvabilité est un des indicateurs utilisés dans le cadre des études d'appétence au risque. Le modèle interne sera dans ce cadre utile pour d'une part mesurer l'impact sur le ratio de solvabilité de différents scénarios de stress et d'autre part analyser comment les résultats de ces scénarios se comparent aux limites de risques définies par CAMCA Assurance ;
- de définir les programmes de réassurance : la structure du modèle interne permet de refléter le mécanisme d'atténuation du risque que constitue la réassurance. Le modèle interne sera donc utile pour effectuer les analyses de réassurance (efficacité de différentes structures, mesures d'impact), notamment dans le cadre des travaux de la fonction actuarielle sur le volet réassurance. Les processus décisionnels en termes de réassurance s'appuieront sur les résultats du modèle interne.
- De déterminer le capital planning : La modélisation plus fine du risque par approche modèle interne permettra d'effectuer des projections sur le niveau de capital nécessaire pour soutenir le développement de l'activité de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Il permettra ainsi d'analyser différents scénarios de business plans futurs et de mesurer le besoin en capital associé à chacun de ces scénarios.

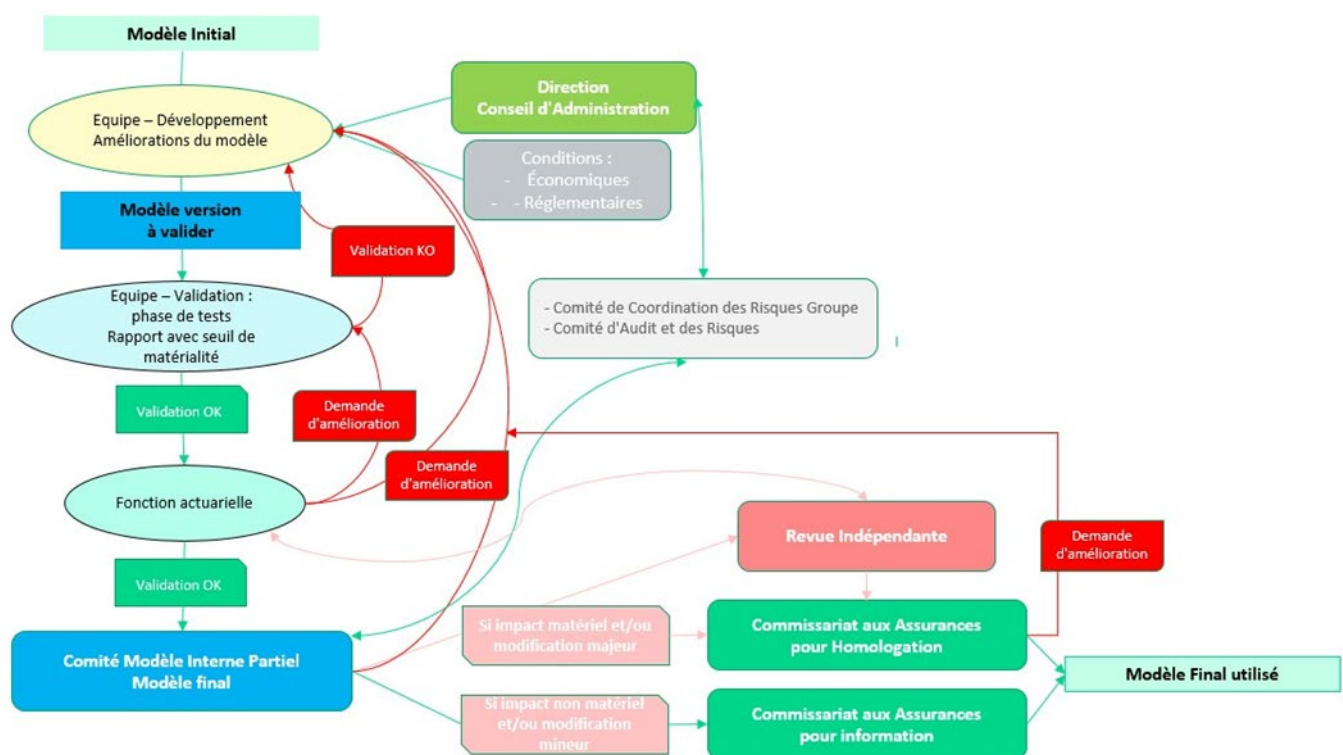
La gouvernance du modèle interne partiel est décrite dans la charte de gouvernance du modèle. Elle est validée par le Conseil d'Administration. Elle permet de :

- spécifier les modalités d'intégration du modèle interne partiel dans la gouvernance globale de la société ;
- définir les rôles et responsabilités des personnes participant à la conception, à la validation jusqu'à la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;
- organiser les modalités d'évolution, de validation, de contrôle et de documentation du modèle interne partiel ;
- définir les règles d'utilisation, d'évolution et de changement du modèle.

La validation du modèle est encadrée par une politique spécifique approuvée par le Conseil d'Administration. La fonction Risques est le garant du modèle. L'équipe validation rédige au moins une fois par an un rapport de validation. Cette équipe est indépendante de l'équipe développement. Ceci assure une appréciation indépendante de la qualité du modèle tant technique que sur la qualité des données. Ce rapport est communiqué au Comité Modèle où est présente la direction générale.

De la même manière l'évolution du modèle interne est encadrée par la politique de changement de modèle, elle-même validée par le Conseil d'administration. Les changements sont répertoriés et classés en changement « mineur » ou « majeur » en fonction de leur impact sur le modèle. A savoir que tout changement majeur doit faire l'objet d'une demande d'approbation par notre autorité de contrôle.

Nous pouvons schématiser le rôle et les interactions entre les différents intervenants lors du processus de validation du modèle :



Avec les flèches :

En vert (→) lorsque l'étape développement et/ou validation est réalisée (OK) -

En rouge (→) lorsque l'étape nécessite des améliorations / corrections (KO)

Ce modèle interne est partiel, dans la mesure où seul le risque primes et réserves du produit Caution à l'habitat est couvert. Ce produit représente plus de 90% des primes émises, et plus de 90% du total des provisions sinistres en normes comptables locales.

### 3.3.5 ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de CAMCA Assurance, et de façon consolidée, au niveau du groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction risques, avec la contribution tout particulièrement de la fonction

actuarielle et de la finance, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, adaptés aux trois niveaux de décision :

- au niveau stratégique : présentation à la gouvernance, pour validation, des enjeux stratégiques et du cadre d'appétence au risque, en référence aux objectifs de solvabilité, rentabilité et valeur, et qui trouve sa traduction au sein de la stratégie Risques, sous forme de limites de tolérance au risque ;
- au niveau du pilotage via la synchronisation avec le processus de planification Plan Moyen Terme ;
- au niveau opérationnel, via les études d'allocation, tarification, etc., intégrant les critères économiques ORSA.

La vision ORSA est prise en compte dans les processus de pilotage des principaux risques, à travers des indicateurs opérationnels de suivi des risques harmonisés au niveau du groupe, les limites associées fonction de l'appétence au risque, les leviers d'action.

L'évaluation du profil de risques est effectuée sur une base annuelle pour s'assurer qu'il n'évolue pas de façon significative. Elle permet d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de la société à respecter ses obligations et ses objectifs stratégiques. C'est une évaluation basée sur une approche cartographique des risques en appliquant un système de classification des risques. Dans le cas d'une évolution importante du profil de risque, CAMCA Assurance procèdera à une nouvelle évaluation de sa solvabilité. L'approche prospective utilisée pour analyser les variations du ratio de solvabilité porte sur un horizon de 3 ans avec :

- utilisation des scénarios de base du PMT (Plan Moyen Terme) avec un horizon 3 ans,
- application des scénarios définis au sein du groupe et, en tenant compte de scénarios techniques spécifiques,
- Application de la formule standard et prise en compte de spécificités propres à CAMCA Assurance.

La gouvernance du dispositif ORSA de CAMCA Assurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

Le Conseil d'Administration fixe les grands principes et objectifs de CAMCA Assurance et approuve la stratégie et l'appétence au risque de la société, sur proposition du Directeur Délégué et du Comité de coordination des risques, dans le respect du cadre défini par le groupe CAMCA.

Le Conseil d'Administration supervise la politique ORSA. Il s'assure de la mise en place d'une revue annuelle du processus ORSA et de l'adéquation du fonctionnement du système de gestion des risques. Le rapport ORSA est approuvé par le Comité d'audit et des risques puis par le Conseil d'Administration.

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan ;
- l'analyse des risques ;
- la définition du scénario central et des scénarios adverses ;
- les calculs actuariels ;
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration

## 3.4 Système de contrôle interne

### 3.4.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

### 3.4.2 Organisation générale du dispositif de contrôle interne

#### **Gouvernance : le rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'audit**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des grands risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et de réassurance et est avisé des enjeux de la politique financière. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes. Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice est présenté au Conseil d'Administration de CAMCA Assurance.

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques, le programme de réassurance et la politique financière.

Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

#### **Le rôle de l'administrateur délégué, Dirigeant agréé**

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

### **Le responsable du contrôle interne groupe**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

### **3.4.3 Dispositif de contrôle permanent**

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il est le garant de la fourniture de l'assurance raisonnable d'une correcte maîtrise des risques,
- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité. Cet outil est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation, afin d'assurer une vision juste et exhaustive de l'ensemble des processus à maîtriser. La cartographie des risques permettant de déterminer les processus les plus sensibles est mise à jour chaque année (Cf. ORSA).

Le dispositif procédural est mis à jour en étroite liaison avec les opérationnels et en veillant à la documentation des différentes étapes de traitement des risques et des points de contrôle. Ceux-ci portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les contrôles permanents réalisés par les opérationnels sont intégrés dans le traitement des opérations et sont effectués soit par la personne en charge des opérations (1er niveau) soit par une personne distincte (2ème niveau).

### **3.4.4 Dispositif du contrôle de conformité**

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne. Le déploiement a démarré en 2011 avec la formalisation des processus et d'outils permettant de maîtriser les risques identifiés sur le périmètre en tenant compte des recommandations du Commissariat aux Assurances sur la lutte anti blanchiment d'argent.

## **3.5 Fonction Audit Interne**

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les prestations de service essentielles externalisées (PSEE) du groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.



### **Description du système d'audit interne**

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a internalisé l'Audit interne. Le Responsable de l'Audit interne assure la responsabilité de la Fonction Clé Audit interne pour le groupe CAMCA et chacune des entités juridiques (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance). En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre de CAMCA Assurance. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques, Conseils d'Administration des entités juridiques).

## **3.6 Fonction Actuarielle**

Elle a pour mission de manière générale et en particulier dans le cadre du modèle interne :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,

- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.
- de vérifier la qualité des données et des résultats du modèle interne partiel, et d'en informer la fonction risques et le comité modèle.

Son périmètre est celui de CAMCA Assurance.

### 3.7 Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction comme importante ou critique (PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Aucune modification significative n'est à signaler au cours de l'exercice 2021. Il n'y a pas de sous-traitance de fonction clé.

Les Directions métiers sont chargées du suivi des prestations de services essentielles externalisées en organisant les contrôles de niveaux 1 et 2.1. A ce titre, des indicateurs de contrôle ont été intégrés dans le cadre de déploiement du plan de contrôle.

Ces indicateurs de contrôle permettent un suivi homogène de la qualité du suivi de ces prestations.

En 2021, une révision des différents contrats a été effectuée pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

### 3.8 Evaluation et autres informations

Néant.

## 4. PROFIL DE RISQUE

### 4.1 Introduction

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de dégager un profit suffisant pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de leurs clients, et de faire face aux financements de la solvabilité pour ses engagements dans la durée.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier.

Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de réassurance lui permettant de :

- dégager un résultat suffisant pour assurer son fonctionnement et un niveau de fonds propres en rapport à son activité et ses risques,
- tout en ne supportant que des pertes compatibles avec son niveau de fonds propres et d'aversion aux risques.

Concernant les risques opérationnels, la Compagnie applique le dispositif de surveillance du groupe Crédit Agricole.

### 4.2 Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les principaux risques majeurs identifiés sont les suivants :

- Risque de sous provisionnement,
- Risque de sous tarification,
- Risque de nature catastrophique.

Compte tenu de son profil spécifique, la société a choisi d'évaluer ses risques à partir d'un modèle interne partiel en application depuis le 31/12/2019 (sur le risque de souscription non-vie de la caution de prêt à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole). Toutefois, le risque CAT caution de prêts à l'habitat continue d'être calculé dans la formule standard.

Le Modèle Interne Partiel pour l'exercice au 31.12.2021 a subi un changement de modèle majeur par rapport au Modèle Interne Partiel homologué en avril 2020.

### 4.3 Risque de Marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur agréé. La gestion des placements est déléguée à AMUNDI dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Directeur agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée à AMUNDI, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché.

De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires.

Globalement, la gestion des placements se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis des clients et est encadrée par une politique financière et un encadrement des risques financiers.

### 4.4 Risque de Défaut des contreparties

Le risque de défaut des contreparties n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les indicateurs des risques d'assurances liés à la réassurance comprennent notamment :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés,
- le suivi de la notation des réassureurs,
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs,
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

Le risque de défaut lié aux actifs courts termes (créances et avoirs en banque principalement) reste limité dû au montant limité dans ces actifs et à la bonne notation des contreparties.

### 4.5 Risque opérationnel

CAMCA Assurance répertorie et évalue l'ensemble des risques opérationnels.

CAMCA Assurance a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance de CAMCA Assurance, du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

### 4.6 Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

## 5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

### 5.1 Actifs (hors provisions techniques cédées)

Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie des méthodes suivantes :

- Méthode 1 : prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- Méthode 2 : prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités.
- Méthode 3 : si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, l'utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché.

Il peut s'agir d'une méthode basée :

- sur des transactions portant sur des actifs similaires,
- sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif,
- sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Les actifs détenus par CAMCA Assurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime de nos actifs est repris à la valeur Solvabilité 1.

### 5.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées du Best Estimate (BE) et de la Marge de Risque (RM).

La réserve Best Estimate correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs. Les flux futurs sont calculés bruts de réassurance (flux bruts) et pour la réassurance (flux cédés) séparément. Les flux cédés prennent en compte la probabilité de défaut des réassureurs. Les flux futurs sont évalués séparément pour les flux associés aux réserves pour sinistres et aux réserves pour primes.

Cette évaluation sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité). Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie.

La marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle).

### **BE des provisions pour primes**

Dans le cadre des produits de la caution et de la construction, une provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) sous les normes locales est calculée afin de déterminer les sinistres futurs sur les contrats déjà signés (garanties long terme).

Pour les contrats pour lesquels CAMCA Assurance est engagée, nous prenons en compte le profit futur espéré sur ces contrats (primes moins sinistres moins frais).

Les cadences de règlements obtenues à partir des historiques de paiement par génération permettent de projeter les flux futurs sortants de sinistres.

Aux flux déterminés ci-dessus s'ajoute une provision pour frais. Cette dernière est obtenue en appliquant aux BE des provisions pour primes un taux de frais déterminé proportionnellement aux frais de la branche considérée par rapport aux frais de l'ensemble des branches gérées par la Compagnie.

Le BE pour primes est obtenu en actualisant l'ensemble de ces flux à partir de la courbe des taux sans risque augmenté du facteur d'ajustement pour volatilité.

### **BE des provisions pour sinistres**

Des provisions dossier/dossier pour sinistres non payés (PSAP) sous les normes locales sont estimées. Les cadences de règlements obtenues à partir des historiques de paiement par génération permettent de déterminer l'étalement de ces flux futurs sortants de sinistres.

Là aussi, aux flux déterminés ci-dessus s'ajoute une provision pour frais, estimé de la même manière que pour la provision pour prime : on applique aux BE des provisions pour sinistres un taux de frais déterminé proportionnellement aux frais de la branche considérée par rapport aux frais de l'ensemble des branches gérées par la Compagnie.

Le BE pour sinistres est obtenu en actualisant l'ensemble de ces flux à partir de la courbe des taux sans risque augmenté du facteur d'ajustement pour volatilité.

### **BE des provisions cédées**

Le BE de la part des réassureurs dans la provision pour sinistres est diminué d'un montant correspondant au risque de défaut des réassureurs. La perte attendue pour défaut d'un réassureur est estimée pour chaque maturité et est intégrée dans les flux cédés de cette manière :

$$P_t = (1 - PD)^{t-1} \times PD \times RR \times \sum_{i=t}^n CF_i$$

Où PD = Probabilité de défaut du réassureur  
 RR = Taux de recouvrement  
 t = date de maturité  
 n = dernière date de projection

La probabilité de défaut et le taux de recouvrement sont estimés sur la base des paramètres du SCR de Défaut des contreparties et sont en fonction des notations des réassureurs.

La réserve BE cédée est obtenu en actualisant l'ensemble de ces flux à partir de la courbe des taux sans risque augmenté du facteur d'ajustement pour volatilité.

### 5.2.1 Marge de risque

La Marge de Risque correspond au coût du capital immobilisé par une tierce partie qui reprendrait les engagements de CAMCA Assurance. Elle est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital (équivalent au SCR de référence  $SCR_{RU}$ ) sur la durée de vie résiduelle des engagements. Le coût du capital (CoC) est fixé à 6% par an.

Pour CAMCA Assurance, la marge de risque (RM) est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle) :

$$RM = CoC \times \sum_{t \geq 0} \frac{SCR_{RU}(t)}{(1 + r(t + 1))^{t+1}}$$

$$SCR_{RU}(t) = \frac{SCR_{RU}(0)}{BE_{net}(0)} \times BE_{net}(t)$$

Le SCR de référence correspond au SCR hors risques financiers non-couvrables de la date  $t$ . Ce SCR est calculé comme l'agrégation des sous-modules de SCR suivants, sans prendre en compte la capacité d'absorption par les impôts différés : SCR de Souscription Non-Vie, de Défaut des contreparties (uniquement pour la réassurance) et Opérationnel.

Le facteur d'actualisation  $(1 + r(t + 1))^{t+1}$  est calculé sur la base de la courbe des taux sans risque hors ajustement pour volatilité.

La Marge de Risque est calculée au global, mais est ensuite ventilée par ligne d'activité Solvabilité 2. Cette ventilation est réalisée proportionnellement à la contribution de la branche S2 au SCR de référence.

### 5.3 Passifs (hors provisions techniques brutes)

L'estimation du bilan Solvabilité II génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

### 5.4 Méthodes de valorisation alternative

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

### 5.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## 6. GESTION DES FONDS PROPRES

### 6.1 Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité du Groupe CAMCA face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur du Groupe.

### 6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au 31/12/2021 est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2 sur l'ensemble des risques excepté le risque de souscription non-vie primes et réserves de l'activité caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole.

Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3. L'évaluation centrale du SCR est réalisée sur la base des hypothèses économiques suivantes :

- Application d'un Volatility Adjustment de 3 bps et d'un CRA de 10 bps,
- Application du Grandfathering sur les dettes subordonnées,
- Application du choc actions type 1 de -45.88% (i.e.: absence d'étalement de la mesure transitoire actions, soit un choc cible de -39% + 6.88% de Dampener Actions) et du choc action type 2 de 22% (i.e. pour les participations satisfaisant les règles S2).



### 6.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné.

### 6.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la compagnie. Le modèle interne est également utilisé dans les prises de décisions stratégiques telles que les décisions au niveau du plan de réassurance, le développement ou non d'une activité... Par ailleurs, la gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne.

Le risque primes et réserves liés à l'activité Caution à l'habitat sous la formule standard n'est pas adaptée au risque de la compagnie. En effet, le risque Caution à l'habitat (uniquement ou presque présent en France) est comptabilisé dans la branche Caution/Crédit et est peu représentatif du panel européen qui a servi de base à l'évaluation des paramètres de la formule standard. Il n'est donc pas incohérent que ces paramètres ne reflètent pas notre risque. De plus, l'assurance Caution des prêts à l'habitat auprès des Caisses Régionales est spécifique par rapport au marché de la caution en France. Dans le sens où CAMCA Assurance bénéficie de 2 atténuateurs de risques que sont la commission variable et la réassurance. Ces 2 atténuateurs ne peuvent pas être pris en compte dans la formule standard.

La compagnie a donc décidé de développer un modèle interne partiel sur le seul risque Caution des prêts à l'habitat et après homologation du Commissariat aux Assurances d'appliquer ce modèle.

Précisons que la technique d'intégration 1, définie à l'annexe XVIII du Règlement, est adaptée mutatis mutandis pour intégrer le périmètre des cautions de prêts immobiliers dans le risque Prime/Réserve non-vie. Ainsi le SCR issu du modèle interne partiel est sommé avec le résultat de l'application de la formule standard du risque de Prime/Réserve non-vie pour les autres périmètres, afin d'obtenir le risque de Prime/Réserve et de souscription non-vie global de CAMCA Assurance.

La technique d'intégration 2 définie au même article est appliquée mutatis mutandis ; la structure d'intégration modulaire de la formule standard est maintenue inchangée avec l'utilisation du SCR de souscription non-vie obtenu à l'étape précédente.

CAMCA Assurance a ainsi pris en compte les facteurs influençant son risque de souscription primes et réserves (risque de réserves, risques de frais et risque de défaut). Du fait de la nature des sinistres, réglés majoritairement en une fois, le risque de déviation de BE de sinistres déjà survenus est négligé.

Le modèle interne partiel modélise séparément les impacts de l'occurrence des risques cités supra bruts de réassurance ou de commissions variables à horizon 1 an, puis d'appliquer finement les traités afin d'évaluer la perte correspondant à un quantile à 99.5%. Elle a ainsi pu estimer les pertes dites de fréquences ou d'intensité / extrêmes (comme par exemple celles équivalentes à 2% des encours sous risque imposées par le régulateur du groupe (l'ACPR)).

Le montant de capital de solvabilité requis (SCR) se déduisant ensuite par :

$$SCR = Q_{99,5\%} \left( \frac{BE(t = N + 1)}{1 + r_1} + \frac{Flux(N + 1)}{(1 + r_1)^{0,5}} \right) - BE(t = N)$$

Sous l'hypothèse d'absence de variabilité des actifs dans le calcul du risque de souscription, la déformation de l'actif en t=1 est uniquement liée aux flux de trésorerie de l'année :

- Primes reçues liées à la nouvelle production,
- Défauts payés,
- Frais payés.

Ainsi le modèle interne partiel définit le risque de primes et de réserves à partir d'une méthode stochastique et non une méthode par facteur. Les volumes de primes à acquérir et les volumes de BE de sinistres ne sont plus utilisés mais une analyse de la sinistralité est réalisée.

Par ailleurs, la société a mis en place une politique de la qualité des données conforme à la directive solvabilité concernant l'application d'un modèle interne. Cette politique est appliquée depuis l'exercice 2020.

## 6.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## 7. ANNEXES

### S.02.01.02 - Bilan

<b>Actifs</b>		<b>Valeur Solvabilité 2 C0010</b>
Immobilisations incorporelles	<b>R0030</b>	
Actifs d'impôts différés	<b>R0040</b>	
Excédent du régime de retraite	<b>R0050</b>	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	<b>R0060</b>	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	<b>R0070</b>	2.724.130
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	<b>R0080</b>	901
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	<b>R0090</b>	2.006
Actions	<b>R0100</b>	
Actions – cotées	<b>R0110</b>	
Actions – non cotées	<b>R0120</b>	
Obligations	<b>R0130</b>	2.531.483
Obligations d'État	<b>R0140</b>	853.515
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>	1.677.968
Titres structurés	<b>R0160</b>	
Titres garantis	<b>R0170</b>	
Organismes de placement collectif	<b>R0180</b>	177.968
Produits dérivés	<b>R0190</b>	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	<b>R0200</b>	11.772
Autres investissements	<b>R0210</b>	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	<b>R0220</b>	
Prêts et prêts hypothécaires	<b>R0230</b>	0
Avances sur police	<b>R0240</b>	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b>	
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b>	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	<b>R0270</b>	2.204
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b>	2.204
Non-vie hors santé	<b>R0290</b>	2.204
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b>	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b>	
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b>	
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b>	
Vie UC et indexés	<b>R0340</b>	
Dépôts auprès des cédantes	<b>R0350</b>	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b>	44.678
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b>	31.235
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b>	12.199
Actions propres auto-détenues (directement)	<b>R0390</b>	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	<b>R0400</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b>	23.565
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b>	2.014
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>2.840.025</b>

		Valeur Solvabilité 2
<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	2.397.424
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	2.397.424
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	2.353.692
Marge de risque	<b>R0550</b>	43.732
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	
Marge de risque	<b>R0590</b>	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	
Marge de risque	<b>R0640</b>	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	
Marge de risque	<b>R0680</b>	
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	
Marge de risque	<b>R0720</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	1.588
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	25.039
Produits dérivés	<b>R0790</b>	
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	15.563
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	29.906
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	459
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	4.000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	4.000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	2.950
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	2.476.930
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	363.095

**S.05.01.02 - Primes, sinistres, dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour: <b>engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b> (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				<b>Total</b>
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	
		<b>C0070</b>	<b>C0080</b>	<b>C0090</b>	<b>C0120</b>	
<b>Primes émises</b>						
Brut – Assurance directe	<b>R0110</b>	18.670	877	367.253	49	386.849
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>					0
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	14.440	377	27.292	27	42.136
Net	<b>R0200</b>	4.230	501	339.961	21	344.713
<b>Primes acquises</b>						
Brut – Assurance directe	<b>R0210</b>	18.623	871	366.891	51	386.435
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>					0
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	14.440	377	27.292	27	42.136
Net	<b>R0300</b>	4.182	494	339.599	24	344.300
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	8.138	-297	109.775	-3	117.613
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>					0
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	5.310	804	-12.736	0	-6.622
Net	<b>R0400</b>	2.828	-1.101	122.511	-3	124.235
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – Assurance directe	<b>R0410</b>			114.605	0	114.605
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>					0
Part des réassureurs	<b>R0440</b>				0	0
Net	<b>R0500</b>	0	0	114.605	0	114.605
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	2.140	326	103.429	7	105.901
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>					0
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>					105.666

**S.05.02.01 - Primes, sinistres, dépenses par pays**

		Pays d'origine	Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)
		C0080	C0140
<b>Primes émises</b>			
Brut – Assurance directe	R0110	47,49	386.849
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	0
Part des réassureurs	R0140	38,00	42.136
Net	R0200	9,50	344.713
<b>Primes acquises</b>			
Brut – Assurance directe	R0210	50,50	386.435
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	0
Part des réassureurs	R0240	38,00	42.136
Net	R0300	12,51	344.300
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut – assurance directe	R0310	10,57	117.613
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	0
Part des réassureurs	R0340	37,90	-6.622
Net	R0400	-27,33	124.235
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	114.605
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00	0
Part des réassureurs	R0440	0,00	0
Net	R0500	0,00	114.605
Dépenses engagées	R0550	5,43	105.901
Autres dépenses	R1200		-235
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>		<b>105.666</b>

**S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie**

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie C0180	
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses		
	C0080	C0090	C0100	C0130		
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>				0	
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0050</b>				0	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut – total	<b>R0060</b>	-4.772	6	2.254.432	0	2.249.666
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	<b>R0140</b>	-5.542	-4	0	0	-5.546
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	<b>R0150</b>	770	10	2.254.432	0	2.255.212
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut – total	<b>R0160</b>	51.821	28.401	25.805	0	104.026
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	<b>R0240</b>	4.644	1.882	0	0	6.526
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	<b>R0250</b>	47.177	24.518	25.805	0	97.500
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	47.049	26.407	2.280.236	0	2.353.692
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	47.947	24.529	2.280.236	0	2.352.712
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	10.556	22.065	10.889	11	43.521
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>					0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>					0
Marge de risque	<b>R0310</b>					0
<b>Provisions techniques – Total</b>						
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	57.605	48.473	2.291.125	11	2.397.214
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	-898	1.879	0	0	981
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	<b>R0340</b>	58.503	46.594	2.291.125	11	2.396.233

**S.19.01.21 - Sinistres en non-vie**

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement										10 et +	Pour l'année en cours	Somme des années
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100												340.423	
N-9	R0160	1.632	-190	462	565	561	1.210	1.081	2.472	1.797	1.535		1.535	11.145
N-8	R0170	1.714	-202	103	386	561	998	1.158	1.035	717			717	6.469
N-7	R0180	1.663	-23	4	133	481	700	1.153	720				720	4.832
N-6	R0190	1.423	-100	78	570	1.417	859	652					652	4.900
N-5	R0200	1.038	193	143	1.504	429	1.716						1.716	5.023
N-4	R0210	1.364	506	224	937	1.201							1.201	4.232
N-3	R0220	1.815	126	450	837								837	3.227
N-2	R0230	2.193	307	202									202	2.701
N-1	R0240	2.719	57										57	2.776
N	R0250	7.030											7.030	7.030
Total	R0260												171.741	392.758

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement										10 et +	Fin d'année (données C0360)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360
Précédentes	R0100												17.196
N-9	R0160	0	0	0	0	5.237	4.931	8.665	7.233	6.239	3.688		27.021
N-8	R0170	0	0	0	4.796	2.055	8.365	5.450	5.621	3.452			3.699
N-7	R0180	0	0	5.698	2.842	7.658	4.246	5.936	2.252				3.466
N-6	R0190	0	5.578	3.468	8.813	2.719	6.896	2.034					2.261
N-5	R0200	3.288	867	9.112	3.032	7.445	2.703						2.043
N-4	R0210	808	9.944	2.492	9.447	3.077							2.712
N-3	R0220	9.365	1.724	9.544	3.093								3.081
N-2	R0230	3.212	8.242	4.520									3.097
N-1	R0240	8.922	6.120										4.505
N	R0250	57.099											6.080
Total													57.134
Total													115.098



**S.22.01.21 - Impact des mesures transitoires et de long terme**

		<b>Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires</b>				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>R0010</b>	2.397.424	0	0	1.600	0
<b>Fonds propres de base</b>	<b>R0020</b>	356.988	0	0	-1.200	0
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>R0050</b>	356.988	0	0	-1.200	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0090</b>	134.722	0	0	360	0
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	<b>R0100</b>	356.988	0	0	-1.200	0
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0110</b>	60.625	0	0	162	0

## S.23.01.01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	97.000	97.000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	255.988	255.988			
Passifs subordonnés	R0140	4.000		4.000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>356.988</b>	<b>352.988</b>	<b>4.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	356.988	352.988	4.000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	356.988	352.988	4.000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	356.988	352.988	4.000	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	356.988	352.988	4.000	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>134.722</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>60.625</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>265%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>589%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	363.095
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	10.107
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	97.000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>255.988</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>

**S.25.02.21 - SCR - FS et MIP**

Composante : Information spécifique

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplification
C0010	C0020	C0030	C0070	C0080	C0090
1	SCR Marché	71.747			
2	SCR Défaut	26.666			
5	SCR Souscription	64.986	21.489		
7	SCR Opérationnel	36.868			
9	Ajustement pour impôt	-25.039			

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	175.228
Diversification	R0060	-40.506
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>134.722</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>134.722</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	0
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	-25.039
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	0

**S.28.01.01 - MCR****Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

RésultatMCR <sub>NL</sub>		R0010	C0010	
				449.321
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	46.724		4.230
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	24.529		501
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	2.280.236		339.961
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			21
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

RésultatMCR <sub>V</sub>		R0200	C0040	
				0
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

**Calcul du MCR global**

		C0070	
MCR linéaire	R0300		449.321
Capital de solvabilité requis	R0310		134.722
Plafond du MCR	R0320		60.625
Plancher du MCR	R0330		33.681
MCR combiné	R0340		60.625
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		3.700
		C0070	
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>		<b>60.625</b>